

## **COMPTE RENDU**

*De la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2021 à 20 heures*

*Présents : S. GENEST, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, F. DOIZE, R. ROUDIL, R. SOULERIN, D. EVESQUE, C. DOIZE, C. PEIS, C. CORNUT, D. RIEUSSET et E. HILAIRE*

*Absents excusés : S. BALADIER, J. ROUDIER, N. ATAMNA, A. CHALABREYSSE, J-L. JOUVE et D. AUZAS,*

*Procurations : S. BALADIER à F. DOIZE, J. ROUDIER à T. BALAZUC, N. ATAMNA à C. DOIZE, D. AUZAS à S. GENEST, A. CHALABREYSSE à D. RIEUSSET, J-L. JOUVE à C. SUCHET*

*Secrétaire de séance : R. SOULERIN*

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Délibération portant sur le choix des entreprises*
- 2. Délibération portant sur le compte épargne temps*
- 3. Délibération portant sur la signature de la convention CDG07 service de remplacement*
- 4. Délibération portant sur la signature de la convention SDE07 poste Coustillon*
- 5. Délibération portant sur la correction de l'affectation du résultat 2020*
- 6. Délibération portant sur l'extension AEP impasse des Fatouillers*

### **1/ Délibération portant sur le choix des entreprises**

La mairie de Lachapelle-sous-Aubenas ayant décidé l'opération de réhabilitation thermique et extension de l'école, elle a confié au Cabinet Fabre Architecture le mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération après délibération en date du 6 Mai 2021.

Une consultation pour désignation des entreprises des lots 1 à 11 a été lancée et publiée le 14 octobre 2021 sur le Profil acheteur dématérialisé achatpublic.com et le 18 octobre 2021 sur le Dauphiné Libéré.

La commission ad hoc s'est tenue en mairie de Lachapelle-sous-Aubenas, les 19 novembre 2021 à 16h30 et 29 novembre 2021 à 16h30 afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Le montant total des marchés attribués s'élève à **1 660 429.84 €HT**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution de 9 lots du marché de travaux attend le retour du lot 11 Chauffage en consultation directe car lot sans offre et relance le lot 5 menuiserie intérieure car lot infructueux.

### **2/ Délibération portant sur le compte épargne temps des agents**

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Décide les règles et les modalités de fonctionnement du CET

### **3/ Délibération portant sur la convention avec le CDG07 pour le service de remplacement**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal, de l'existence d'un service de remplacement des personnels administratifs auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche et ce conformément à l'article 25 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents ou de faire face à un surcroît de travail.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation d'un personnel non titulaire doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion

#### **4/ Délibération portant sur l'extension AEP impasse du Fatouillé.**

Madame le Maire présente le projet d'extension du réseau d'eau dans le cadre de la desserte de deux nouveaux habitats Impasse des Fatouillers.

Suite à la consultation du SEBA la desserte n'est envisageable que par le renforcement du réseau sur 120 ml.

Coût estimé de l'opération 18 000€.

La participation de la commune sera de 9 000 €, celle du SEBA de 9 000 € et les 2 usagers devront s'acquitter de devis de branchements.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Demande au SEBA d'effectuer les travaux d'extension du réseau d'eau impasse des Fatouillers

#### **5/ Délibération portant sur la correction de l'affectation du résultat 2020.**

Il convient de corriger l'affectation du résultat 2020 votée en Février comme suit

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	127 168,02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<u>95 782,44</u> (et non 94 972,44€)

#### **6/ Délibération portant sur la signature de la convention SDE07 poste Coustillon.**

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité quartier le Cléaux. Elle précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de communications dont le maître d'ouvrage est la commune

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme des travaux présentés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.*

A Lachapelle sous Aubenas, le 03/12/2021  
Le Maire,  
Sandrine GENEST

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Lachapelle sous Aubenas, Ardèche. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE de LACHAPELLE SOUS AUBENAS' and 'ARDÈCHE' around the perimeter. A large, dark ink signature is written over the stamp.